



n° 61



Succesion de Jacques Giran, cultivateur de vigne
à Mallefontaine, le deux avril 1860, faite
à M. Frangere,

Mobiliers	260.-	
Droit 3 pps sur 200.		6.-
Droit à 6. pps sur 60.		3.90
Droit à 3 pps sur transport de 60.-		1.20
Immobilier	3390.-	
Droit à 4 pps		306.-
Droit à 3 pps sur l. 1/2		91.-
		<hr/>
		368.10
Deuxième		36.81
Timbre		1.35
		<hr/>
Total		406.26

Je soussigné Receveur de l'Enregistrement
et de Domaines au bureau de Mellefontaine
reconnais avoir reçu de Claude Gaubert,
cultivateur demeurant à Mallefontaine,
la somme de quatre cent cinq francs vingt
six centimes, montant des droits de la
succesion de Jacques Giran, son beau-père,
faite quittance

Mellefontaine le neuf juin 1860.

[Signature]